

DEVELOPPEMENT DU CHANT CHORAL A L'ECOLE (DCCE)

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

APPEL A PROJET SECOND DEGRE

Le ministère souhaite maintenir une forte dynamique de la pratique du chant choral à l'Ecole.

Dans cette perspective, l'appel à projets DCCE est renouvelé afin de pouvoir donner des moyens propices à la réalisation d'actions inscrites dans ce cadre.

Autrefois géré par Réseau Canopé, ce dispositif est désormais directement affecté aux académies.

Peuvent être financés :

- Les actions menées avec des élèves telles que les participations aux festivals, rencontres chorales ou événements,
- Les transports des élèves nécessaires à leur participation à de telles manifestations,
- Les actions de formation à la pratique du chant choral,
- Les créations de répertoires (commande arrangements) inscrites dans des projets locaux à fort rayonnement.

N.B. : Les crédits délégués en 2022 devront être consommés avant le 31 décembre 2022.

Les écoles et établissements qui participent aux actions devront les recenser dans l'application ADAGE.

Vous trouverez en annexe le formulaire de candidature à retourner à daac-14-50-61@ac-normandie.fr pour le 23 septembre 2022

Contacts professeures relais à la DAAC :

Celine Lecomte : [celine.lecomte@ac-normandie](mailto:celine.lecomte@ac-normandie.fr)

Marie-Laure Collas : marie-laure.collas@ac-normandie.fr

Frederic Ledru : frederic.ledru@ac-normandie.fr